

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LES RAPARATIONS  
D'UN VEHICULE COMMUNAL (PEUGEOT 206)**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité d'effectuer des réparations sur un des véhicules communaux ;

Vu la proposition reçue par la société FICH'AUTO MOBILE, au regard du prix et du délai ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société FICH'AUTO MOBILE (85 rue de l'égalité – 62122 LABEUVRIERE) un devis concernant diverses réparations sur le véhicule Peugeot 206 de la commune, pour un montant total de 1.204€ TTC.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 06 mars 2026

**DEC2026\_038**

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

